

## APPEL CITOYEN DES RESIDENTS ETRANGERS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Nous, résidents étrangers extra communautaires, bien que participant pleinement à la vie culturelle, sociale, économique, écologique et solidaire de la Cité, demeurons toujours exclus du droit élémentaire à la participation démocratique, à savoir le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales.

Respectueux des lois républicaines, et contribuant au rayonnement de la société française, nous demandons ce socle légal afin de pouvoir faire exister notre choix.

Sans égalité civique, il est impossible d'imaginer une avancée sérieuse vers un nécessaire « mieux vivre ensemble » et un gain en cohésion sociale qui bénéficiera à une République ayant plus que jamais besoin de davantage de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice.

La citoyenneté, c'est-à-dire le droit à une parole politique, se situe sur le même rang que le droit à la santé ou au logement. Dans une démocratie, ce droit est indissociable de l'individu. Rien n'empêche que dans les collectivités locales les étrangers puissent disposer des modalités nécessaires pour faire valoir leur citoyenneté.

Dans nos territoires, la citoyenneté de résidence peut ouvrir la voie à une intégration qui serait pleine et volontaire. Ayant choisi de vivre en France, nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière là où nous résidons.

Le Sénat, le 8 décembre dernier, a voté un texte donnant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers aux élections communales. Aujourd'hui, nous voulons interpeller les candidats aux élections présidentielles et législatives, pour qu'ils s'engagent à voter un texte de loi qui accordera enfin aux résidents étrangers extra communautaires le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales.

Les résidents étrangers membres du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (CoFraCiR)